



RECU EN PREFECTURE  
Le 19 décembre 2019  
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-0005922-02

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

#### Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

#### Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

#### Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

#### Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOU à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 28 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Chaux-de-Fonds (Suisse) pour l'organisation d'un concours, d'une exposition photographique et son catalogue au Musée du Temps et au Musée international d'horlogerie

Délibération n° 2019/005922

## **Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Chaux-de-Fonds (Suisse) pour l'organisation d'un concours, d'une exposition photographique et son catalogue au Musée du Temps et au Musée international d'horlogerie**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 6	26/11/2019	Favorable unanime

La Suisse et la France ont déposé conjointement en mars 2019 une demande d'inscription des Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sur la Liste représentative de l'UNESCO pour le patrimoine culturel immatériel. La décision de l'UNESCO interviendra en fin d'année 2020.

La perspective de cette possible inscription est l'occasion, pour les musées horlogers de l'Arc jurassien, de se pencher sur la notion de patrimoine immatériel, de réfléchir à la manière de le documenter et de le confronter aux contextes et enjeux actuels des politiques culturelles et économiques.

La Ville de Besançon par son Musée du Temps (MDT) et la Ville de La Chaux-de-Fonds par son Musée international d'horlogerie (MIH), entendent présenter une exposition commune sur les deux sites, traitant la question du patrimoine culturel immatériel au travers de la photographie. L'objectif est de mettre en exergue le patrimoine immatériel auprès du grand public à travers une exposition temporaire complètement intégrée aux expositions permanentes des deux musées, à leurs collections matérielles, pour en souligner le caractère indissociable avec le patrimoine culturel immatériel.

La Ville de Besançon et la Chaux-de-Fonds ont fait le choix de présenter une exposition photographique sur les deux sites, en ayant recours à un concours pour sélectionner six photographes à qui il est demandé d'offrir de nouvelles approches et perspectives sur la manière de considérer, de faire voir et de faire valoir les savoir-faire horlogers de part et d'autre de la frontière.

L'exposition ouvrira ses portes le 14 novembre 2020 sur les deux sites, dans le contexte de la possible inscription des Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sur la Liste représentative de l'UNESCO. Elle se poursuivra jusqu'au 7 novembre 2021.

Le budget prévisionnel de cette exposition est estimé à 287 000€ répartis à parts égales entre les deux parties. Des demandes de subventions auprès de la Région Bourgogne/Franche-Comté et dans le cadre du dispositif interreg sont en cours d'élaboration et feront l'objet d'une délibération municipale ultérieure.

Les modalités de ce partenariat sont définies par convention.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la Chaux-de-Fonds,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à organiser un concours pour sélectionner les photographes.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0